Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 3 avril 2017 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Monsieur le conseiller, Meagan Reid, Dany Langlois, Nicole Bernier et Josée Hayes formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent: Nicolas Lagueux

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2017-101 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Meagan Reid Appuyé par le conseiller Dany Langlois À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. D'ouvrir la séance du 3 avril 2017. Il est 19h.

9 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2017-102 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Josée Hayes Appuyé par la conseillère Nicole Bernier À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE MARS 2017

1	FC.20	Jacques Bélisle Problématiques
2	FB.20	Club de Golf de East Angus Aide financière
3	FB.20	Les Jeux du Québec Estrie Remerciements
4	FB.40	Chantier de l'économie sociale Invitation midi-conférence le 29 mars 2017
5	FB.20	Ligue d'action civique Demande d'appui au recours citoyens

2017-103 CORRESPONDANCES DE MARS 2017

Proposé par la conseillère Josée Hayes Appuyé par la conseillère Meagan Reid À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE les correspondances du mois de mars 2017 soient reçues.

ADOPTÉ

2017-104 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2017, ainsi que la séance extraordinaire du 14 mars 2017 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

ADOPTÉ

2017-105 MODIFICATION AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – DÉNONCIATION DES NOUVEAUX CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LA REDISTRIBUTION 2017

ATTENDU que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*, soit près de 70 M\$ pour l'année 2016, à l'échelle du Québec;

ATTENDU que la redistribution des redevances était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles;

ATTENDU QUE, depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les matières résiduelles éliminées en provenance du milieu résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI) provenant du territoire de la municipalité;

ATTENDU que ces critères étaient connus avant que leur application débute:

ATTENDU qu'un nouveau cadre normatif du Programme est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU qu'en vertu de ce nouveau cadre normatif, des incitatifs relatifs à la gestion des matières organiques sont ajoutés aux critères d'établissement de la performance territoriale;

ATTENDU que cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place de l'année de référence précédente (année civile 2016);

ATTENDU que les précisions sur les modalités d'application de ces incitatifs n'ont été communiqués qu'en janvier 2017, ne laissant ainsi aucune chance aux municipalités de s'adapter aux nouveaux critères du cadre normatif et les pénalisant ainsi;

ATTENDU d'autre part que cette modification vise à reconnaître les efforts déployés par les municipalités pour favoriser le recyclage des matières organiques et d'inciter d'autres municipalités à emboîter le pas;

ATTENDU que les critères ajoutés ne tiennent toutefois en compte que la gestion des résidus verts et alimentaires domestiques et la réglementation relative à l'épandage des matières organiques résiduelles fertilisantes;

ATTENDU que les efforts déployés par les municipalités ayant implanté la collecte des matières organiques sont déjà tenus en compte dans le programme de performance territoriale puisque les matières organiques ainsi récupérées et recyclées sont détournées de l'enfouissement;

ATTENDU que les efforts déployés pour recycler des biosolides municipaux et les boues d'installations septiques n'ont pas à ce jour été tenus en compte ni comme incitatif supplémentaire ni dans le programme territoriale;

ATTENDU que les municipalités qui ont déployé des efforts pour recycler d'autres types de matières organiques dont notamment les biosolides municipaux et les boues d'installations septiques se trouvent dorénavant lésées;

ATTENDU qu'en respect à l'orientation 1 – Favoriser le recyclage des gisements de matières organiques les plus facilement et rapidement recyclables, du plan d'action 2013-2015 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, soutenue financièrement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), des efforts ont été déployés en ce sens à la Ville de East Angus par sa station d'épuration qui reçoit les boues de fosses septiques régionalement, en recyclant 100 % des boues du secteur résidentiel (biosolides municipaux et boues d'installations septiques);

ATTENDU qu'en recyclant des boues, la Ville de East Angus détourne plus de tonne de l'enfouissement que ce qu'elle pourra récupérer par l'intermédiaire de la collecte des bacs bruns;

ATTENDU que cette performance au chapitre des biosolides municipaux et boues d'installation septiques permet à la Ville de East Angus d'atteindre les objectifs de détournement de l'élimination de 60 % des matières organiques fixé pour 2015;

ATTENDU que les mesures de recyclage des boues couvrent également une portion non négligeable de boues en provenance des industries, commerces et institutions, contribuant ainsi davantage à l'objectif provincial de bannissement de la matière organique de l'élimination;

ATTENDU QUE malgré cette performance, la Ville de East Angus sera pénalisée selon ses estimations de plus de 18 700 \$ de redevances au cours des deux prochaines années;

ATTENDU que le plan d'action du PGMR de la MRC a été conçu afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières organiques résidentielles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020;

ATTENDU qu'en aucun moment le MDDELCC n'a informé la Ville de East Angus qu'elle serait pénalisée à l'égard des redevances à compter de 2017 en s'attaquant d'abord aux boues plutôt qu'à la mise en place de la collecte des résidus alimentaires;

ATTENDU qu'il y a lieu de dénoncer la présente situation qui ajoute un fardeau fiscal aux citoyens de la Ville de East Angus ainsi qu'à toutes les municipalités qui ont déployé des efforts pour mettre en valeur des matières organiques autres que celles que retient maintenant le MDDELCC pour juger de la performance d'un milieu;

Il est unanimement résolu

•

- 1- De dénoncer la discrimination du nouveau cadre normatif du *Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles* et de demander au MDDELCC de revoir ces incitatifs à la gestion des matières organiques afin de tenir compte des efforts considérables par les municipalités pour recycler les biosolides municipaux et les boues d'installations septiques;
- 2- De déplorer auprès du MDDELCC que les municipalités sont d'autant plus pénalisées du fait que les modifications apportées au cadre normatif agissent rétroactivement sur les données 2016, n'ayant laissé aucun temps d'ajustement et, d'autres part, amputant le budget 2017 de revenus importants sans avoir été prévenues avant la préparation des budgets 2017;
- 3- De porter à l'attention du MDDELCC que le nombre d'unités d'occupation à desservir comme critère, soit les huit (8) logements et moins, peut représenter une difficulté pour certains milieux municipaux, les empêchant de satisfaire le critère. En effet, la desserte des immeubles de six (6) logements et plus est habituellement envisagée dans une seconde phase d'implantation de la collecte des matières organiques, soit lorsque l'entièreté des immeubles de cinq (5) logements et moins est desservi, car collecter les matières organiques des immeubles de plus de six (6) logements est plus exigeant et contraignant pour les résultats escomptés;
- 4- De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la MRC du Haut-Saint-François, à la FQM, à l'UMQ, à l'ACMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et au député de l'Assemblée nationale.

 ADOPTÉ

2017-106 DÉLÉGATION VENTE POUR TAXES

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le secrétaire-trésorier Bruno Poulin soit mandaté pour représenter la Ville lors de la vente pour taxes du 8 juin 2017 à la M.R.C. du Haut St-François et d'agir dans les meilleurs intérêts de la Ville en ce qui concerne les ventes d'immeubles de son territoire.

ADOPTÉ

2017-107 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par la conseillère Josée Hayes

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de mars au montant de 188 387.30 \$ ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de mars au montant de 155 662.93 \$, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

2017-108 DÉPÔT RAPPORT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

Proposé par la conseillère Josée Hayes Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le rapport sur la situation budgétaire de la Ville, daté du 27 mars 2017, soit accepté, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

2017-109 ADJUDICATION DE CONTRAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DES ENTRÉES DE SERVICES ARÉNA

Proposé par la conseillère Nicole Bernier Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de services professionnels en génie civil et génie mécanique pour la réfection des entrées de services de l'aréna, à la firme St-Georges, structures et civil, pour un montant de 12 700 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 22 mars 2017 ADOPTÉ

2017-110 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – TRAVAUX ASPHALTAGE 2017

Proposé par la conseillère Nicole Bernier Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur des travaux publics, Paul St-Cyr ainsi que secrétaire-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de l'année 2017.

ADOPTÉ

2017-111 ADJUDICATION DE CONTRAT – GROUPE SIGNALISATION – PANNEAUX NOM DE RUE

Proposé par la conseillère Meagan Reid Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture de panneau de nom de rues, à l'entreprise Groupe Signalisation, pour un montant de 14 819.02 \$, incluant les taxes, conformément au document daté du 31 mars 2017.

ADOPTÉ

2017-112 ADHÉSION – CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE

Proposé par la conseillère Josée Hayes

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie pour l'année 2017 au coût de 100 \$.

Que Vincent Héraud ainsi que Meagan Reid soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494.

ADOPTÉ

2017-113 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le directeur des loisirs, Vincent Héraud, soit autorisé à formuler une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2017.

ADOPTÉ

2017-114 AUTORISATION DE SIGNATURES - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX LOISIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ESTRIE

Proposé par la conseillère Josée Hayes Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville de East Angus autorise monsieur Dominique Alexandre, directeur général des Étincelles du Bonheur à signer et déposer au nom de la Ville de East Angus, une demande d'aide financière.

ADOPTÉ

2017-115 ACHAT – TABLES EN BÉTON

Proposé par la conseillère Josée Hayes Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la ville accepte la soumission de Patio Drummond pour l'achat 4 tables en béton au prix de 7 479.12 \$ incluant les taxes, tel que mentionné dans le document daté du 24 mars 2017.

ADOPTÉ

2017-116 ADHÉSION – COGESAF

Proposé par la conseillère Josée Hayes Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse suppléant n'ayant pas voté. Que la Ville adhère à l'organisme COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) pour l'année 2017 au coût de 75 \$.

Que la conseillère Nicole Bernier soit mandatée pour représenter la Ville auprès de l'organisme.

ADOPTÉ

2017-117 DON – OPÉRATION NEZ ROUGE

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 200 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge Haut-Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. ADOPTÉ

2017-118 BATEAU – MAISON CINQUIÈME SAISON

Proposé par la conseillère Meagan Reid Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 150 \$ à la MRC du Haut-Saint-François pour la troisième édition du Festival de Bateaux-Dragons au profit de la Maison La Cinquième Saison, et ce, conditionnellement à ce que toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François contribuent d'un montant équivalent..

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. ADOPTÉ

2017-119 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuvé par la conseillère Josée Haves

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la conseillère Nicole Bernier soit nommée maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 5 septembre 2017.

ADOPTÉ

2017-120 NOMINATION JOSÉE HAYES – TRANSPORT DU BONHEUR ET TRANSPORT DE PERSONNES DU HSF

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville nomme Josée Hayes à titre de représentant de la Ville de East Angus au sein du comité de Transport du Bonheur et Transport de personnes du HSF.

ADOPTÉ

2017-121 DON – SOUPER DE CRABES – CRÉATION JADE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 50 \$ à Créations Jade dans le cadre du Souper de crabes au profit de l'organisme Dysphasie-Estrie.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. ADOPTÉ

2017-122 DON – HOCKEY MINEUR DU HAUT-ST-FRANÇOIS

Proposé par la conseillère Meagan Reid Appuyé par la conseillère Josée Hayes

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fasse un don de 50 \$ à l'Association du hockey mineur du Haut-St-François afin de défrayer les dépenses de championnats interrégionaux qui se tiendront à La Sarre.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. ADOPTÉ

2017-123 APPUI VALORIS

ATTENDU QUE Valoris a été créée par la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François afin de détourner le plus possible de matières résiduelles de l'enfouissement, en complément des autres mesures à la source et en respect des 3 RV:

ATTENDU QUE le détournement de matières doit atteindre, le plus rapidement possible, zéro enfouissement;

ATTENDU QUE la seule façon d'atteindre et dépasser les objectifs nationaux actuels fixés par le PGMR du gouvernement et éventuellement zéro enfouissement, est de mettre à contribution un détournement par le tri des ordures résidentielles, des CRD et des ICI;

ATTENDU QUE l'utilisation des technologies comme celles présentes dans les trois lignes de tri du centre de tri de 32 M\$ de Valoris, permet des taux de détournement inégalés, et ce même en période de rodage;

ATTENDU QUE Valoris a été créée également dans le but de servir de moteur à une filière de développement économique de valorisation des matières résiduelles issues du tri et potentiellement très créatrice d'emplois de qualité, notamment dans son éco-parc industriel;

ATTENDU QUE Valoris a mis sur pied ou attiré dans ses locaux, avec des partenaires, un trio permettant de maximiser la proactivité afin de soutenir le développement de cette filière: le créneau ACCORD des biotechnologies environnementales, le commissaire à l'éco-par cet le centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles de l'Estrie;

Il est unanimement résolu

D'appuyer la démarche en cours de Valoris afin d'obtenir :

- la reconnaissance de Recyc-Québec d'être un maillon essentiel de la chaîne de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement avec tous les avantages consentis aux autres moyens complémentaires pour des mesures à la source:
- toute autre reconnaissance par le gouvernement du Québec lui permettant de jouer son rôle essentiel dans la chaîne de détournement par le tri, par exemple par de l'aide au fonctionnement et à la compensation, comme celle accordée aux centres de tri dédiés à la collecte sélective;
- du financement afin de soutenir sa stratégie de développement de la filière de valorisation, notamment pour aider pour le tri, le traitement, la R&D, les projets pilotes et les projets d'entreprises.

 ADOPTÉ

2017-124 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 744 - PLAN D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois que le règlement 744 – Plan d'urbanisme sera présenté à une séance ultérieure. ADOPTÉ

2017-125 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 745 - RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Hayes que le règlement 745 – Règlement de zonage sera présenté à une séance ultérieure. ADOPTÉ

2017-126 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 746 – RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier que le règlement 746 – Règlement sur le lotissement sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

2017-127 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 747 – RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Meagan Reid que le règlement 747 – Règlement sur la construction sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

2017-128 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 748 – RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier que le règlement 748 – Règlement sur les permis et certificats sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

2017-129 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 749 – RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS ÉMISSION PERMIS CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné parle conseiller Dany Langlois que le règlement 749 – Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

2017-130 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 750 - RÈGLEMENT CONSTITUANT CCU

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Hayes que le règlement 750 – Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

2017-131 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 751 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier que le règlement 751 - Règlement sur les dérogations mineures sera présenté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de question a eu lieu.

2017-132 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois Appuyé par la conseillère Meagan Reid À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté. QUE la séance soit levée. Il est 19h33.

ADOPTÉ

Lyne Boulanger, mairesse Ville de East Angus

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom

2017-107 Approbation des comptes

2017-109 Adjudication de contrat - Offre de services professionnels -

Réfection des entrées de services aréna

Adjudication de contrat – Groupe Signalisation – Panneaux Nom
de rue
Adhésion – Conseil Sports Loisirs de l'Estrie
Achat – Tables en béton
Adhésion COGESAF
Don – Opération Nez Rouge
Bateau – Maison Cinquième Saison
Don – Souper de crabes – Création Jade
Don – Hockey Mineur du Haut-St-François